

**ROLLE** Le district de Nyon se fédère autour de la promotion de son patrimoine.

# Nouveau souffle pour le tourisme

JOCELYNE LAURENT

jl Laurent@lacote.ch

Cette fois, c'est fait, Rolle et Nyon ont franchi le pas. Dès 2013, les deux communes intégreront le mécanisme régional de taxes de séjour (lire encadré), portant à 45 le nombre de communes du district à soutenir une même stratégie de promotion et de marketing touristique à l'échelon du district.

Cette politique cohérente de développement du tourisme de la part de l'ensemble des collectivités publiques du district s'est concrétisée jeudi à Rolle. Nyon Région Tourisme (NRT), le Conseil régional et les quatre communes qui abrite (ro) nt un point d'information touristique (Rolle, Saint-Cergue, Nyon et Coppet) ont signé un contrat de prestation qui les lie jusqu'en 2017, avec possibilité de renouvellement. «*Cette signature est un symbole extrêmement important, une pierre à l'édifice de la construction de la région*», a relevé Gérald Cretegnny, président du Conseil régional.

## Un office du tourisme à Coppet

La région disposera désormais d'un office du tourisme principal à Nyon, ainsi que de trois bureaux d'information de proximité, situés aux portes d'entrée du district, à savoir à Rolle, à Saint-Cergue (qui auront ainsi davantage de moyens) et à Coppet. En Terre Sainte, il sera créé dans le bâtiment communal et inauguré probablement au printemps 2014.

Le soutien de la région aux tâches de NRT, par le biais d'un pourcentage de la taxe de séjour, complétée par une aide financière régulière, sera augmenté en 2013. Avec le nouveau contrat de prestation, le financement de la promotion touristique par les collectivités publiques passe de 34% à 45,8%. «*La Côte est un peu le parent pauvre du tourisme vaudois,*



Le Conseil régional et Nyon Région Tourisme ont signé une convention destinée à dynamiser la stratégie marketing et de promotion touristique régionale, visible dans les offices de tourisme de la région (ici, Rolle). ARCH. CÉLINE REUILLE

**« Signer cette convention est un symbole extrêmement important. »**

**GÉRALD CRETEGNY**  
PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

*elle mérite beaucoup mieux. En mettant les forces et les moyens financiers en commun, cela permettra de mieux vendre la région et de mieux se profiler par rapport au tourisme vaudois*», a affirmé François Bryand, président de NRT.

La convention a le mérite en outre de clarifier les rôles de chacun: le Conseil régional est en charge du développement de l'offre touristique et met en œuvre les différents projets d'intérêt régional, par le biais notamment du fonds régional d'équipement touristique. Nyon

Région Tourisme élabore, actualise et met en œuvre la politique de marketing touristique de la région.

«*C'est un premier pas franchi*», a relevé Jean-Noël Goël, syndic de Rolle, suggérant qu'à l'avenir les contacts entre Morges et Nyon pourraient encore s'intensifier, et espérant qu'un jour tout l'arc lémanique serait uni dans la promotion de l'offre touristique.

Daniel Rossellat, tout en saluant cette nouvelle synergie, a par ailleurs pointé du doigt l'insuffisance d'infrastructures hô-

telières répondant, notamment, à l'arrivée de nombreuses entreprises dans la région. «*Il y a une augmentation de 6,5% des emplois dans le district, mais cette croissance n'a pas été accompagnée d'un développement des infrastructures touristiques*», a-t-il souligné. Selon le chef de l'Exécutif nyonnais, il y aurait un potentiel de 3 à 4000 nuitées dans la région qui échappent aux structures d'hébergement du district au profit des hôtels situés à Lausanne, Genève ou Davonve. ●

## LE TOURISME EST UNE AFFAIRE RÉGIONALE

Le règlement de la taxe régionale de séjour et sur les résidences secondaires prévoit la répartition suivante: 15% de la totalité des taxes prélevées restent aux communes pour des aménagements et projets locaux liés au tourisme; 85% sont versées au Conseil régional pour le fonds régional d'équipement touristique, pour le financement de la promotion touristique, par le biais d'un contrat de prestations, et de projets à caractère touristique. Le Conseil régional s'est par ailleurs engagé à inciter les communes à rétrocéder 75% de leurs taxes directement à Nyon Région Tourisme de manière à contribuer à la mise en place des quatre bureaux d'informations. Essertines-sur-Rolle et Bassins ne font pas encore partie du mécanisme régional de taxes de séjour. ●